



Juillet 2017

Objet: Informations générales de début d'année

Site internet : sites.cssmi.qc.ca/tdj/

Tous les documents relatifs à la rentrée scolaire se retrouvent sur notre site.

Horaire: Préscolaire, classes d'adaptation scolaire et 1ère à 6e année:

A.M.: Début des cours à 8 h 45

Dîner : 12 h 17 à 13 h 32 P.M. : Fin des cours à 15 h 45

Les élèves doivent se présenter le matin à 8 h 45. Avant 8h45, il n'y a pas de surveillance sur la cour.

Tous les marcheurs passent par l'arrière de la cour et entrent au pavillon A. Les parents qui viennent chercher leur enfant pour dîner passent par la porte

principale.

Heures de bureau : Le secrétariat de l'école est ouvert de 8h15 à 12h30 et de 13h15 à 16h15. Si vous

désirez rencontrer un membre du personnel de l'école (titulaire, spécialiste, directeur), veuillez, s.v.p., prendre rendez-vous au 450-473-9219 ou via l'agenda de votre enfant.

Absences des élèves:



Si votre enfant doit s'absenter de l'école, <u>veuillez aviser la secrétaire du motif d'absence</u> en laissant le message sur le répondeur (450-473-9219). Cette politique veut assurer un contrôle efficace de l'assiduité scolaire.

Si l'enfant se présente à l'école en **retard**, <u>il doit se présenter sans faute au bureau de la secrétaire afin de signifier son arrivée.</u>

Je vous rappelle, dans la mesure du possible, d'éviter de prendre des rendez-vous sur les heures de classe. Nous vous fournissons le calendrier scolaire, la répartition des journées pédagogiques et des arrêts pédagogiques pour vous permettre une meilleure organisation. Merci d'y faire attention!

Circulation des parents dans l'école :

Le parent qui a affaire dans l'école <u>doit obligatoirement passer par le secrétariat</u> et non se rendre directement dans les classes. La secrétaire se fera un plaisir de vous aider et de répondre à vos besoins. Le personnel de l'école doit interpeller le visiteur ou l'intrus afin de vérifier son identité et le motif de sa visite.

Aucun parent ou visiteur ne sera toléré dans les pavillons de l'école sans autorisation.



ÉCOLE TERRE DES JEUNES (École internationale) 128, 25° Avenue, Saint-Eustache (Québec) J7P 2V2 Téléphone : 450-473-9219 Télécopieur : 450-472-0743 http://sites.cssmi.gc.ca/tdi/

Nom du doc : S/TDJ/Partage/Secrétariat/Frédérique/Début d'année/2017-2018//Renseignements généraux 2017-2018





ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES ET AIRES DE STATIONNEMENT :

Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant, tout accès au débarcadère est <u>interdit</u> le matin, entre 8 h 40 et 9 h 00 et l'après-midi, entre 15h40 et 16h00, vous laissez vos enfants soit :

- 1 ⇒ stationnement du club Optimiste;
- 2 ⇒ sur la rue Gravel (arrière de l'école);
- 3 ⇒ ils doivent entrer par la porte arrière du Pavillon A.

Nous demandons aux élèves marcheurs de ne pas arriver à l'école plus de 5 minutes (8h45) avant le début des classes et cela, autant le matin qu'au début de l'après-midi (13h25).

SERVICE DE GARDE:

Le service de garde est ouvert de 6 h 30 à 18 h. Lorsque vous venez reconduire et chercher votre enfant, vous devez stationner votre véhicule dans l'aire de stationnement prévue à cet effet. De plus, vous devez attendre votre enfant à l'extérieur du local lorsque vous venez le chercher, celui-ci ira vous rejoindre après l'appel de l'éducatrice. Aussi, vous n'allez pas rejoindre votre enfant dans la cour d'école s'il est à l'extérieur. Il ira vous rejoindre à l'intérieur.

Effets des élèves:



Veuillez inscrire le nom de votre enfant sur ses effets personnels (effets de classe, coupe-vent, chandail, espadrilles, boîte à dîner, etc...). Vous excuserez cette liste, mais chaque année, nous trouvons en nombre considérable ces divers objets qui ne sont jamais réclamés.

ÉLÈVES BLESSÉS OU MALADES:



Si un élève se blesse à l'école, le personnel de l'école concerné assure les services de premiers soins. Si la blessure s'avère sérieuse, nous vous aviserons immédiatement et prendrons les mesures nécessaires pour assurer à l'enfant les soins requis (Clinique médicale ou Centre hospitalier de St-Eustache). Si votre enfant est malade et se trouve dans l'impossibilité de suivre ses cours, il sera retourné à la maison. Nous ne sommes pas autorisés à donner des médicaments sans votre autorisation écrite. Vous devez nous apporter tout médicament jugé nécessaire, <u>avec le formulaire d'autorisation prévu à cet effet</u> (fourni par la secrétaire de l'école, par l'enseignante ou sur le site internet). Nous vous remercions de remplir la fiche de santé et <u>de mettre à jour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence tout au long de l'année scolaire.</u>

MESSAGE AUX ÉLÈVES:

Nous pouvons donner <u>exceptionnellement</u> un message à l'enfant pendant les heures de classe mais plusieurs situations pourraient être réglées facilement avec l'enfant la veille ou le matin même. Ces messages dérangent toute la classe et il y a toujours le risque d'en oublier. De plus, si vous demandez d'envoyer les devoirs et leçons de votre enfant par un autre élève de l'école (frère, soeur, voisin(e), ami(e)), vous devez le faire dans la **matinée** et non au cours de l'après-midi.



ÉCOLE TERRE DES JEUNES (École internationale) 128, 25° Avenue, Saint-Eustache (Québec) J7P 2V2 Téléphone : 450-473-9219 Télécopieur : 450-472-0743 http://sites.cssmi.gc.ca/tdi/

Nom du doc : S/TDJ/Partage/Secrétariat/Frédérique/Début d'année/2017-2018//Renseignements généraux 2017-2018





DISCIPLINE:



Par l'agenda, les parents recevront les règles de conduite des apprenants que nous appelons communément le Code de vie. Il faut s'attendre à ce que l'accent soit mis sur le savoir se maîtriser. Nous misons sur l'importance de réparer les manquements par des gestes concrets et en lien avec la faute. Une liste de gestes réparateurs accompagne notre code de vie.

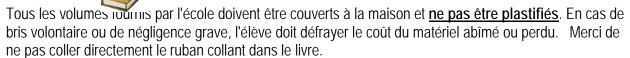
PROFIL DE L'APPRENANT:

Un document sur le développement du profil de l'apprenant est inclus à notre agenda. Au besoin, les parents choisissent avec l'apprenant 1 ou 2 éléments à travailler conjointement avec l'école.

DÉPART HÂTIF OU ÉVACUATION D'URGENCE:

Il se peut, dans les cas d'événements majeurs pouvant se produire à l'école (bris de chauffage, panne d'électricité, tempête de neige, etc...) que nous devions retourner les enfants à la maison avant l'heure régulière. Si vous devez vous absenter à l'occasion, il faut informer votre enfant du lieu et du nom de la personne responsable qui sera en mesure de l'accueillir lors d'un départ hâtif. Au cours du mois de septembre, il faudra identifier cette personne responsable sur une feuille à cet effet. Nous avons des arrangements avec le club Optimiste et l'école Clair Matin. Ces 2 lieux, en cas de force majeure, pourront nous accueillir afin que nous soyons en sécurité.

VOLUMES:



Vous recevrez d'autres précisions et informations sur le fonctionnement de l'école par le biais d'un journal mensuel.

Nous vous rappelons que l'ensemble du personnel demeure toujours disponible pour répondre à vos questions. Au plaisir de vous rencontrer !

CAFÉTÉRIA:

Un service de cafétéria est disponible pour vos enfants à l'heure du diner. Les élèves du préscolaire peuvent utiliser des coupons-repas. Pour les élèves du primaire, le paiement se fait la journée même. Vous pouvez aussi débourser un montant de 20,00\$ minimum à la responsable (Mme Lanoville) pour que votre enfant puisse manger à la cafétéria. Ainsi, votre enfant aura un carton à son nom et pourra commander un repas sans faire de paiement la journée même.







RENCONTRE DE PARENTS - IMPORTANT :

Prendre note que les rencontres de parents de début d'année scolaire auront lieu lors des dates suivantes :

Maternelle: Lundi 28 août à 18 h

1er cycle (1re et 2e année): Lundi 28 août à 19 h

2e cycle (3e et 4e année) : Lundi 11 septembre à 19 h

3e cycle (5e et 6e année): Mardi 19 septembre à 19 h

RENCONTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Vous êtes tous invités à la rencontre de l'assemblée générale qui aura lieu le 30 août prochain vers 9 h 30, après l'accueil et la présentation des enseignants. L'élection des nouveaux membres du CÉ se fera à la cafétéria. Les gens intéressés à faire partie de l'organisme de l'OPP (Organisme de participation de parents) sont aussi invités. Il y aura 3 postes de disponibles au Conseil d'établissement (mandat de 2 ans). Bienvenue à tous!

Vous recevrez d'autres précisions sur le fonctionnement de l'école par le biais d'un journal mensuel.

Nous vous rappelons que l'ensemble du personnel demeure toujours disponible pour répondre à vos questions. Au plaisir de vous rencontrer.

Éric Léveillé, directeur

